

EDITORIAL

➔ QUELLE EST BELLE MA RIVIERE...

Désormais, si vous avez pris connaissance des bulletins 1 à 6, vous avez dû faire connaissance avec l'eau potable distribuée en Lorraine. Bien que le sujet ne soit pas complètement épuisé – mais nous sommes prêts à l'aborder de nouveau pour répondre à vos interrogations que nous souhaitons nombreuses – nous allons, à partir de ce bulletin n° 7, traiter de l'eau dans notre environnement. C'est un sujet important, passionnant, rassurant et inquiétant à la fois.

Notre souhait : que vous vous empariez de la problématique de l'eau dans votre milieu local pour en améliorer la situation. Beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire, d'autant plus que nous sommes sous la menace inévitable du changement climatique.

Vos représentants au comité de bassin Rhin Meuse font tout leur possible pour défendre les intérêts moraux et financiers des consommateurs. Ils ont besoin de votre aide, de votre soutien et de votre participation. Nous tenons à remercier vivement ceux d'entre vous qui collaborent avec eux.

Robert MULLER
Président de la commission Eau du CTCRC

Des membres de la commission eau actifs et réactifs pour mieux vous défendre et vous informer !

Le 13 juin, ils ont participé à une rencontre organisée entre le Conseil Scientifique Lorrain et le Comité de Bassin Rhin-Meuse.

Dans le cadre de son rôle auprès du comité de bassin, le Conseil Scientifique est tenu de fournir des avis sur les enjeux et les questionnements scientifiques relatifs aux orientations de long terme et aux grands projets envisagés dans le bassin mais aussi d'assurer une veille sur l'état des connaissances scientifiques et techniques et ainsi pouvoir alerter sur les problèmes à venir.

Aussi, les membres de la commission eau ont participé à plusieurs ateliers d'échanges :

- « lutte contre la pollution toxique » : comment améliorer la politique de lutte contre les pollutions toxiques ?*
- « freins et leviers au changement » : comment aider les acteurs à changer de pratiques ?*
- « changement climatique et transitions énergétiques » : quels impacts sur les ressources en eau et les milieux aquatiques ?*
- « Eco-prescription » : comment prescrire des médicaments en tentant de protéger les ressources en eau ?*

Info communiquée par le Centre des Groupement des Agrobiologistes de Lorraine (CGA) :



Mardi 13 septembre, Conférence-débat avec M. Lylian Le Goff, médecin, auteur du livre "manger bio, c'est pas du luxe"

Lieu : salle Raugraff, 13 bis rue des Ponts à Nancy

Horaire : début de la conférence à 20h15 / Entrée libre

L'EAU DANS NOTRE ENVIRONNEMENT

➔ DES POISSONS MENACES



C'est l'habitat normal des poissons mais, pour vivre, ils ont besoin d'une eau de qualité. Les poissons migrateurs ont besoin d'avoir accès aux lieux de reproduction. Ils peuvent souffrir d'action de pêche illégale et à terme ils peuvent être victimes du réchauffement climatique.

Pour préserver la faune et la flore dans nos cours d'eau, des actions sont à mener :

- Sur la qualité des eaux, c'est éviter les pollutions diffuses ou ponctuelles qu'elles soient agricoles, industrielles, artisanales ou domestiques.
- Surveiller la qualité des stations d'épuration et l'efficacité de l'assainissement non collectif (ANC)
- Faire l'inventaire des obstacles et des barrages et rendre les barrages franchissables ou les supprimer s'ils sont inutiles.

➔ DES POLLUANTS MENACANTS

La qualité des masses d'eau est mesurée par deux critères :

- La qualité écologique : état de la faune et de la flore
- La qualité chimique dégradée par la présence de produits indésirables

En Lorraine, sur 11435 masses d'eau de surface, on dénombrait en 2013 :

Etat écologique	Etat chimique
12,3% en très bon état	48,2% en bon état
31,1% en bon état	15,8% n'atteignent pas le bon état
41,5% s en état moyen	35,9% en état indéterminé
10,3% en état médiocre	
3,8% en mauvais état	

Données : Etats des lieux - Agences de l'eau, DREAL délégations de bassin -2013/Source : L'état des eaux de surface et des eaux souterraines, Onema/OIEau, 2015

Il existe 525 000 km de cours d'eau en France métropolitaine. La région Lorraine est parcourue par de nombreux cours d'eau, principalement par la Moselle (550 km) et la Meuse (950 km).

Des produits indésirables qui font obstacle au bon état chimique :

Citons :

- Les micropolluants, les résidus de médicaments, les cosmétiques, les désinfectants, les eaux de voirie, les métaux lourds, les hydrocarbures et les résultats de la « diffusion diffuse » agricole : nitrates et produits phytosanitaires...et d'autres encore !

Et si chacun d'entre nous veillait à ne pas contribuer à cette pollution ?

➔ Des cours d'eau contrariés

En croyant bien faire, nous avons, par le passé, contrarié l'écoulement naturel des rivières. Cela représente un danger pour la biodiversité, le confort des poissons et des dangers d'inondations. Il est donc reconnu à présent qu'il faut éviter de supprimer les méandres, de chenaliser les cours d'eau, d'artificialiser les berges, et d'entraver l'écoulement des eaux par la construction ou le maintien d'ouvrages inutiles.

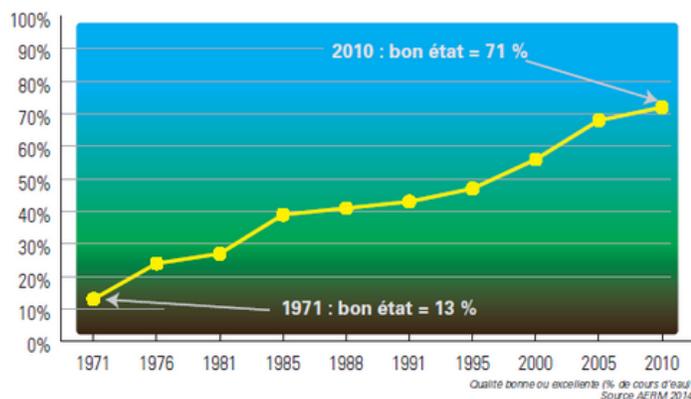
En France métropolitaine, 80 000 obstacles à l'écoulement – barrages, écluses, seuils... - ont été recensés sur les cours d'eau.

Beaucoup reste encore à faire pour supprimer les obstacles inutiles ou aménager les autres.

Existe-t-il des barrages sur la rivière qui traverse votre commune ? Et si oui quels sont les projets pour les supprimer ou les aménager ?

➔ Malgré des exigences en constante augmentation, la situation s'est améliorée en Lorraine grâce à l'action de l'agence et du comité de Bassin Rhin Meuse.

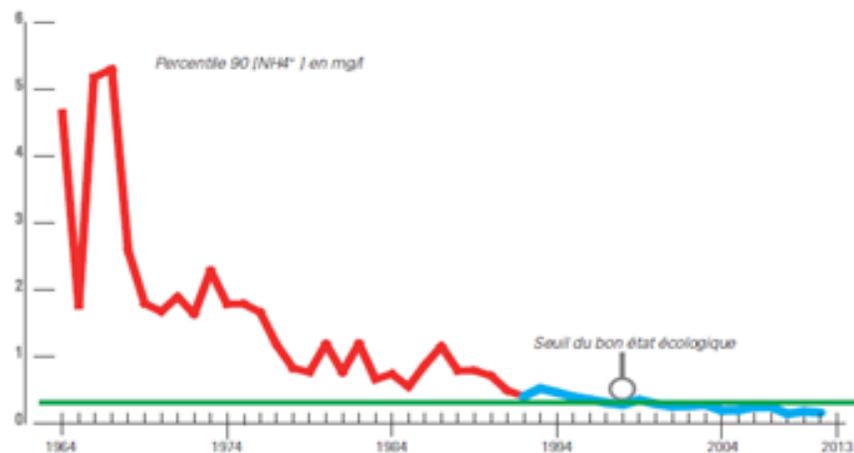
UNE ÉVOLUTION NETTE POSITIVE DE L'ÉTAT DES EAUX À « THERMOMÈTRE » CONSTANT



On constate une réelle évolution du bon état des eaux si les paramètres étaient restés ceux de 1971.

En conservant ces paramètres, 71% des cours d'eau du Bassin seraient en bon état et seraient passés de 13% en 1971 à 71% en 2010. Alors qu'en réalité ils ne sont en bon état qu'à hauteur de 50% selon les normes actuelles.

La pollution de la Moselle : en 1971, la Moselle atteignait un degré inadmissible de pollution organique. Grâce aux efforts réalisés, elle est depuis 1998 en bon état écologique. **Un progrès remarquable !**



La concentration en azote ammoniacal (percentile 90) dans la Moselle à Sierck (57) a été divisée par 30 au cours de cette période (1964-2013) - Source AERM 2014

➔ Je ne sais pas, je m'informe, donc j'agis :



- ➔ Je ne connais pas l'état de la rivière qui traverse mon village ?
Je la parcours, j'essaye de voir la qualité de l'eau, sa faune, sa flore, les obstacles, les détritiques et l'état des berges.
- ➔ Que faire ?
J'alerte les élus locaux et les représentants à l'agence du bassin Rhin Meuse
- ➔ Si la situation est grave, je demande à un élu d'envisager la création d'une commission locale de l'eau (CLE) pour réaliser un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) dont l'action pourrait être financée à hauteur de 40 à 80% par l'agence de l'eau.

➔ C'est d'actualité :

Un SAGE pourrait aussi se préoccuper de limiter les risques d'inondations en coordonnant la gestion de la rivière d'amont en aval sans rester dans le cadre restreint de la commune.

POUR MIEUX COMPRENDRE...

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Il fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux (et les moyens pour les atteindre) d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire, regroupés au sein d'une assemblée délibérante présidée par un élu local : la Commission Locale de l'Eau (CLE).

NOUS CONTACTER

CTRC Lorraine - Commission Eau
58bis, rue Raymond Poincaré
54000 NANCY

03 83 28 02 68
ctrc.lorraine@laposte.net



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE